

— —

—

TEXTES FONDAMENTAUX DU MOUVÈMENT EMMAÛS

— —



emmaüs

INTERNATIONAL

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

Sommaire

Textes fondamentaux : de quoi parle-t-on ?	5
MANIFESTE UNIVERSEL	6
◆ Quelques repères	
◆ Texte	
AMPLEUR ET LIMITES DE L'ENGAGEMENT SOCIAL D'EMMAÛS	10
◆ Quelques repères	
◆ Texte	
CHARTRE D'IDENTITE ET D'APPARTENANCE	14
◆ Quelques repères	
◆ Texte	
ENGAGEMENTS SOLIDAIRES	20
◆ Quelques repères	
◆ Texte	
NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION	26
◆ Quelques repères	
◆ Texte	
Conclusion	34



POUR UN MONDE PLUS JUSTE

Patrick Atohoun

« Les textes fondamentaux sont le socle commun des valeurs, des principes d'action et des pratiques de notre Mouvement, le cadre dans lequel opèrent les groupes Emmaüs du monde entier.

Depuis le Manifeste Universel, adopté en 1969, nos cinq textes fondamentaux témoignent de la volonté de notre Mouvement de se fédérer autour de valeurs et de préoccupations universellement partagées. Cette universalité en fait leur originalité autant que leur force.

Ils témoignent également de l'évolution des questions traversées par notre Mouvement, toujours au service d'un objectif commun : accompagner les plus exclus à se prendre en charge, quels que soient leurs contextes.

Au quotidien, ces textes fondamentaux doivent irriguer et recadrer nos actions, notre solidarité, notre interpellation. Mais n'hésitons pas à les partager également vers l'extérieur, car ils sont le fruit de l'expérience de terrain du Mouvement Emmaüs.

Le 5^{ème} texte fondamental, adopté unanimement à l'Assemblée de Jesolo me semble particulièrement fort, en ce qu'il rappelle encore une fois que l'Homme est au cœur de nos actions. Il rappelle à la fois ce que nous sommes, et comment nous agissons pour un monde plus juste. »



TEXTES FONDAMENTAUX : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La première mention des « textes fondamentaux d'Emmaüs International » apparaît dans les Statuts modifiés en novembre 2003. Leur article 6 sur la définition des organisations membres précise que celles-ci doivent « adhérer expressément aux textes fondamentaux d'Emmaüs International, actuels ou qui pourraient être approuvés comme tels aux Assemblées générales* futures. Ces textes, à la date d'approbation des présents Statuts, sont les suivants (...) : le « Manifeste universel » ; « Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs » ; les « Engagements solidaires » ; la « Charte d'identité et d'appartenance ».

L'Assemblée mondiale d'avril 2016 à Jesolo (Italie) a approuvé un cinquième texte fondamental intitulé « Nos valeurs et nos principes d'action. »

Considérés dans leur ensemble, ces cinq textes révèlent la continuité de la pensée du Mouvement et son approfondissement progressif. Ils témoignent de son actualisation au fil des Assemblées mondiales pour répondre aux nouveaux défis de la société et de l'environnement. Ils constituent le socle que chaque organisation membre doit prendre en compte pour définir son but et ses objectifs, orienter son action et inspirer son vécu quotidien.



Ces cinq textes révèlent la continuité de la pensée du Mouvement et son approfondissement progressif.



* L'« Assemblée générale », plus récemment appelée « Assemblée mondiale », est la rencontre, tous les 4 ans, des organisations membres d'Emmaüs International, afin de décider des grandes orientations du Mouvement pour les 4 années suivantes.



Des origines plus anciennes

Le Manifeste reprend les trois principes : « travail – communauté – service » énoncés dès les années 1950 dans les *Principes et règles des communautés ouvrières d'Emmaüs* et fait suite à un Manifeste de 1960.

L'initiative

Le 1^{er} décembre 1968, l'abbé Pierre écrit à tous les groupes Emmaüs du monde. Il leur « propose une 1^{ère} Assemblée internationale du Mouvement Emmaüs » à Berne (Suisse) les 24 et 25 mai 1969, dont la « tâche essentielle sera d'établir un Manifeste universel du Mouvement Emmaüs ». Il joint un projet de Manifeste universel « établi en tenant compte des avis du Conseil provisoire ». Les groupes peuvent envoyer leurs propositions de modifications jusqu'à fin janvier. Il ajoute : « Permettez-moi d'attirer votre attention sur la nécessité d'aboutir à un **texte fondamental, complet mais bref**, qui, à la fois, garantisse l'**unité dans l'essentiel**, et la **liberté dans les applications** selon la diversité des situations ».

L'adoption

Le texte est longuement débattu, légèrement modifié puis approuvé « par acclamation » le 24 mai 1969.

- ◆ Le Manifeste universel est et reste notre « texte fondateur ».
- ◆ Il énonce de grands principes et définit les trois formes d'engagement dans le Mouvement Emmaüs : communautés, groupes d'amis et groupes de volontaires.
- ◆ La dimension d'entraide et de service (aujourd'hui appelée solidarité) est largement développée. En revanche, les « luttes privées ou civiques, jusqu'à la destruction des causes de chaque misère » (qu'on appelle aujourd'hui l'action politique) ne sont que brièvement évoquées au point 6.
- ◆ La référence à la Déclaration des Droits de l'Homme, adoptée par les Nations unies, rappelle la participation de l'abbé Pierre à sa rédaction en 1947.

1 MANIFESTE UNIVERSEL DU MOUVEMENT EMMAÛS

MANIFESTE UNIVERSEL DU MOUVEMENT EMMAÛS



Adopté
à la 1^{ère}
Assemblée
mondiale,
Berne,
(Suisse)
mai
1969

Préambule

Notre nom EMMAÛS est celui d'une localité de Palestine où des désespérés retrouvèrent l'espérance. Ce nom évoque pour tous, croyants ou non croyants, notre commune conviction que seul l'amour peut nous lier et nous faire avancer ensemble.

Le Mouvement EMMAÛS est né en novembre 1949 par la rencontre :

- ◆ d'hommes ayant pris conscience de leur situation privilégiée et de leurs responsabilités sociales devant l'injustice,
- ◆ et d'hommes qui ne possédaient plus de raison de vivre, les uns et les autres décidant d'unir leurs volontés et leurs actes pour s'entraider et secourir ceux qui souffrent, dans la conviction que c'est en devenant sauveur des autres que l'on se sauve soi-même.

Pour ce faire, des Communautés se sont constituées qui travaillent pour vivre et donner.

En outre se sont formés des groupes d'amis et de volontaires qui luttent sur les plans civique et privé.

1
Notre loi est celle de laquelle dépend, pour l'humanité entière, toute vie digne d'être vécue, toute vraie paix et joie de chaque personne et de chaque société :
«Servir avant soi qui est moins heureux que soi».
«Servir premier le plus souffrant».

2
Notre certitude est que le respect de cette loi doit animer toute recherche de justice et donc de paix entre les hommes.

3
Notre but est d'agir pour que chaque homme, chaque société, chaque nation puisse vivre, s'affirmer et s'accomplir dans l'échange et le partage, ainsi que dans une égale dignité.

4
Notre méthode consiste à créer, soutenir, animer des milieux dans lesquels tous, se sentant libres et respectés, puissent répondre à leurs propres besoins et s'entraider.

5
Notre premier moyen partout où cela est possible, est le travail de récupération qui permet de redonner valeur à tout objet et de multiplier les possibilités d'action d'urgence au secours des plus souffrants.

6
Tous autres moyens réalisant l'éveil des consciences et le défi doivent aussi être employés pour servir et faire servir premier les plus souffrants, dans un partage de leurs peines et de leurs luttes – privées ou civiques –, jusqu'à la destruction des causes de chaque misère.

7
Notre liberté EMMAÛS n'est subordonné, dans l'accomplissement de sa tâche, à aucun autre idéal que celui exprimé dans le présent Manifeste, et à aucune autre autorité que celle constituée en son sein selon ses propres règles d'organisation. Il agit en conformité avec la Déclaration des Droits de l'Homme, adoptée par les Nations unies, et les lois justes de chaque société, de chaque nation, sans distinction politique, raciale, linguistique, spirituelle ou autre.

Rien d'autre ne peut être requis de quiconque désire participer à notre action que l'acceptation du contenu du présent Manifeste.

8
Nos membres Le présent Manifeste constitue le fondement simple et précis du Mouvement Emmaüs. Il doit être adopté et appliqué par chaque groupe désirant en être un membre actif.



2

AMPLEUR ET LIMITES DE L'ENGAGEMENT SOCIAL D'EMMAÛS

L'origine

L'atelier de réflexion de la 3^{ème} Assemblée mondiale (septembre 1974) sur «Emmaüs et son engagement» conclut : « L'Assemblée générale, constatant qu'au sein d'Emmaüs, quelques groupements appliquent une religion particulière ou une politique de parti, pouvant amener l'exploitation de la violence ou un endoctrinement quelconque... etc. estime qu'il serait impératif qu'une position ferme soit prise. (...) En fonction de ce qui précède, l'Assemblée mondiale décide que **les groupements, membres d'Emmaüs International, ne doivent pas prendre d'orientation stricte sur le plan confessionnel ou politique**, afin d'assurer en leur sein le regroupement de toutes les bonnes volontés et de toutes les tendances, pour appliquer les buts communs qui apparaissent dans les Statuts d'Emmaüs International ».

Ces conclusions suscitent une forte controverse en séance plénière et l'Assemblée mondiale laisse le soin à la Commission administrative de « considérer le problème ».

Un processus participatif

Le Comité exécutif rédige un projet intitulé *Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs*, qu'il envoie pour examen à toutes les organisations membres en août 1976 et soumet à la Commission administrative d'octobre 1976. Les Régions d'Amérique du Sud et d'Europe du Nord envoient leurs réactions. Le Comité exécutif des 5 et 6 août 1978 modifie le texte et le soumet à la Commission administrative d'octobre 1978 qui, après discussion, l'approuve. Ce texte est ratifié par l'Assemblée mondiale de 1979, lors de l'approbation du Rapport d'activités.

Ce qu'il faut retenir

- ◆ Ce document sur l'engagement social d'Emmaüs est beaucoup plus fort et précis que le Manifeste. La dimension politique y est clairement définie et sa nécessité affirmée. Le vocabulaire change de registre, évoque les « dominations » et les « revendications de droits non respectés ».
- ◆ Suite à la controverse de 1974 sur les « orientations strictes sur le plan confessionnel ou politique », le dernier paragraphe tranche en laissant aux groupes la possibilité d'une « option particulière » dont il définit les conditions.

AMPLEUR ET LIMITES DE L'ENGAGEMENT SOCIAL D'EMMAÛS



Adopté par
la Commission
administrative
d'Emmaüs
International,
Paris (France),
octobre
1976



puis par la 4^{ème}
Assemblée
mondiale
d'Emmaüs
International,
Århus (Danemark),
octobre
1979



1

Parce que les groupes d'Emmaüs se savent moralement obligés de manifester leur engagement avec les couches ou groupes sociaux qui, avec raison, sont considérés comme marginaux, exclus ou opprimés, ou encore comme « **les plus souffrants** » de la société ;

2

Parce que, lors de circonstances déterminées, les réclamations des secteurs en question, exigeant la satisfaction d'aspirations et besoins précis (santé, éducation, alimentation, habitat, conditions de travail, etc.) ne sont pas respectées par les détenteurs du pouvoir, public ou privé, avec la promptitude et la justice correspondant à la gravité et à l'urgence de ces réclamations ;

3

Parce que l'objectif que se donne Emmaüs d'être « **éveil des consciences** », veut susciter, à la fois, chez les privilégiés le sens de leur devoir, et, chez les nécessiteux la claire connaissance des injustices dont ils sont l'objet, au point qu'ils parviennent à assumer, de plus en plus efficacement, leurs responsabilités ;

La Commission administrative d'Emmaüs International, après délibération, juge opportun d'apporter à ce sujet les précisions suivantes :

1

Emmaüs, en tant que Mouvement, en plus d'être « **le préliminaire et le complément de toute lutte pour la justice** », est engagé avec les plus faibles ; sa mission consiste non seulement à les secourir en cas d'urgence, mais aussi à les aider à pouvoir eux-mêmes revendiquer leurs justes droits, c'est-à-dire à pouvoir faire entendre « **leur propre voix** ».

2

Cet engagement comporte implicitement qu'Emmaüs se trouve et demeure en conflit avec tous ceux qui, consciemment ou inconsciemment, sont causes de la misère, notamment par les diverses dominations nationales ou internationales.

3

Il appartient à chaque association membre d'Emmaüs International, selon les réalités locales, de déterminer la façon et l'opportunité de proclamer l'ampleur et les limites de cet engagement d'Emmaüs et d'orienter les pratiques sociales du groupe dans cette perspective.

4

Il est dans la ligne du Manifeste Universel d'Emmaüs de susciter, animer, soutenir, aider, des mouvements sociaux ou populaires de revendications de droits non respectés (cf. art. 6 du Manifeste.)

La Commission administrative d'Emmaüs International insiste pour que tout groupement qui s'engage dans une option particulière (bien entendu sans contradiction avec le Manifeste Universel), se fasse un devoir de mentionner expressément et publiquement qu'il s'agit d'un choix particulier, propre à tel groupement et non de l'engagement du Mouvement dans son ensemble.





3

CHARTRE D'IDENTITÉ ET D'APPARTENANCE

L'origine

Lors des Assemblées mondiales de Vérone (Italie) en 1988, et surtout de Cologne (Allemagne) en 1992, la Commission administrative doit décider l'affiliation d'organisations n'ayant pas d'autofinancement par des activités productives. Après débat, elle décide d'étudier un statut particulier pour certaines organisations qui distingue « affiliation » et « apparemment » et de modifier au besoin les Statuts pour « peut-être reconsidérer ceux qui sont actuellement membres ».

4 années de débats et réflexions

La Commission administrative de 1993 à Séoul (Corée) reconnaît qu'il existe « des voies multiples » mais souligne « le sens fondamental de l'autofinancement ». Elle décide de ne pas remettre en cause l'appartenance des groupes déjà membres, et opte pour des « **critères de base, à définir par l'ensemble du mouvement Emmaüs** », et des « **critères locaux** » à adapter par chaque Région.

En 1994, la Commission administrative crée une Commission politique « pour préparer les textes de l'AG et son déroulement » et une Commission institutionnelle « **pour revoir le statut particulier des groupes et définir les objectifs communs pour l'identité et l'appartenance** ».

La Commission administrative se réunit ensuite deux fois pour tenter de concilier les pratiques dans les différentes Régions. Après un long débat, l'Assemblée mondiale 1996 approuve le texte proposé, par 143 voix pour, 31 contre et 4 abstentions.

Ce qu'il faut retenir

- ◆ Ce texte précise qu'Emmaüs est un « **mouvement non-violent, non complice de la violence et respectueux du pluralisme** », « **libre de tout pouvoir extérieur** ». Ce « pluralisme » s'applique au domaine religieux et politique. Emmaüs n'est ni confessionnel, ni laïc, et n'est pas politiquement partisan.
- ◆ Le texte intègre des idées apparues lors des Assemblées mondiales 1988 et 1992 : « que les pauvres soient les bâtisseurs de leur propre avenir », le devoir des groupes en matière de transparence et de participation à la vie du Mouvement et le droit des compagnons à s'y impliquer.
- ◆ Les « droits et devoirs des groupes » et « critères d'adhésion et d'acceptation » apportent de nombreuses précisions dont beaucoup seront intégrées dans les Statuts en 2003.

CHARTRE D'IDENTITÉ ET D'APPARTENANCE

Le mouvement Emmaüs



Adopté
à l'Assemblée
mondiale
d'Emmaüs
International,
Paris (France),
septembre
1996

1

Le Mouvement Emmaüs est un ensemble de communautés et de groupes divers qui travaillent avec force pour les mêmes orientations, d'une manière continue et durable ;

- ◆ en tenant compte de et en répondant aux réalités sociales, économiques, politiques, culturelles environnantes.
- ◆ en gardant toujours la référence au Manifeste Universel du Mouvement et aux Statuts et en recherchant continuellement les moyens de concrétiser les orientations des Assemblées Générales.

2

Notre Mouvement dépend de ses propres forces, pour générer les ressources qui lui permettront de se développer et générer l'élément humain qui en assumera l'engagement.

Emmaüs est engagé dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et pour l'accomplissement de la dignité de l'être humain.

3

Dans notre Mouvement, l'autorité supérieure vient des groupes de base, donc de l'Assemblée Générale qui prend les orientations régissant la vie du Mouvement au niveau local, national, régional et international.

4

Emmaüs est un Mouvement non-violent, non complice de la violence et respectueux du pluralisme. Il est libre de tout pouvoir extérieur.

Originalité

1 La rencontre d'hommes et de femmes de différentes situations, qui prennent conscience et qui s'unissent dans le travail en partageant des objectifs communs dans la lutte contre tout type d'injustices, en cherchant à ce que les pauvres soient les bâtisseurs de leur propre avenir.

- ◆ Par une Communauté d'esprit, de vie, de travail, de solidarité.
- ◆ Par l'accueil et l'ouverture aux groupes et à toute personne en situation de précarité et d'exclusion, et aux personnes qui recherchent d'autres modes de vie.
- ◆ Par un travail qui donne les ressources nécessaires à la vie du groupe et à sa solidarité ;
- ◆ Par un partage de toutes formes d'expériences, de ressources, de compétences, et un partage des risques qui sont ceux de la lutte pour la justice.
- ◆ Par un engagement social et politique, fondé sur l'action, dans le but de dénoncer et d'agir contre tous types d'injustice et d'oppression, et de lutter pour un monde juste et humain.



Droits et devoirs des groupes

- 1** Porter le nom Emmaüs.
- 2** Participer à tous les niveaux au Mouvement Emmaüs : information, prise de parole, prise d'initiatives, apport d'idées et prise de décisions.
- 3** Le droit de faire appel à la solidarité du Mouvement (solidarité humaine, morale, matérielle, financière).
- 4** Le droit à l'égalité dans le respect des cultures, des différences.

- 1** Adhérer au Manifeste et défendre le nom Emmaüs.
- 2** Participer à la vie du Mouvement au niveau national, régional, international; payer sa cotisation; devoir de transparence, notamment financière, selon les normes définies par Emmaüs International.
- 3** Participer à des solidarités communes au plan local, national, régional, international, avec mise en œuvre de moyens humains, matériels et financiers, selon ses possibilités ; et développer des actions sociales.
- 4** Appliquer les décisions des Assemblées Générales et de la Commission Administrative, mises en œuvre par le Comité Exécutif ; respecter les décisions des autres régions.
- 5** Chaque compagnon dans son groupe a le droit de participer à l'information, prise de parole, prise d'initiatives, apport d'idées et à la prise de décisions.

Critères d'adhésion et d'acceptation

- 1**
- ◆ Adhésion au Manifeste Universel
 - ◆ Adhésion aux Statuts d'Emmaüs International et à ceux de leurs régions respectives
 - ◆ Mise en pratique des orientations prises en Assemblée Générale (Art. 6 des Statuts d'E.I.)
- 2** Respect par le groupe, de la vie associative, participative, dans le groupe et à tous les niveaux du Mouvement, dans l'esprit de rencontre, point d'origine d'Emmaüs.
- 3** Tout groupe doit développer des solidarités, internes et externes au groupe :
- ◆ solidarité humaine
 - ◆ solidarité morale
 - ◆ solidarité matérielle
 - ◆ solidarité financière.
- 4** Tout groupe doit être transparent notamment au plan financier, faire preuve d'activité à l'intérieur du Mouvement, et si cela est possible à l'extérieur du Mouvement.
- 5.1** Dans la perspective de l'autosuffisance et de l'indépendance, tout groupe doit vivre de son travail.
- 5.2** Il doit avoir une activité génératrice de revenus, mettant en évidence la dignité et les capacités des personnes, ainsi que l'autosuffisance.
- 5.3** Toute aide ou don ne peut être utilisé que pour des investissements nécessaires au développement du groupe, pour sa solidarité.
- 5.4** Les financements extérieurs, qu'ils soient publics ou privés, doivent être issus d'un contrat pour des actions précises.



ENGAGEMENTS SOLIDAIRES

L'origine

La Commission administrative de 1994 choisit comme thème central de l'Assemblée mondiale 1996 : « **Solidaires pour la Justice, pour le droit au développement dans le respect des cultures** » et définit quatre grands axes de « réflexion » :

- ◆ Comment se vit la solidarité au sein des groupes Emmaüs ?
- ◆ Comment se vit la solidarité des groupes Emmaüs avec l'extérieur : actions locales, régionales, internationales, alliances, collectifs ?
- ◆ Quelle société voulons-nous créer ? Comment combattre les causes de l'injustice sociale : problème d'éducation, de culture et manque de solidarité ?
- ◆ Nécessité de faire prendre conscience à la société de la situation des pauvres ».

**2 ans de
préparation,
9 h de débats
en AG puis
2 ans de
réécriture**

Comme souhaité par le CA en 1994, le Comité exécutif confie à la Commission politique récemment créée, le soin de préparer les documents de travail pour l'Assemblée mondiale (AM). L'AM de septembre 1996 adopte par acclamation le texte « *Engagements solidaires* », fruit de 9 heures de débats en ateliers et plénières. Peu après, les traductions anglaise et espagnole du texte soulèvent des questions, examinées lors des réunions de la Commission administrative en mars et décembre 1997. En décembre 1998, celle-ci charge un petit groupe de revoir les traductions mais aussi de reformuler les textes dans les trois langues, dans un style plus concis, pour que les membres puissent s'en approprier plus facilement le contenu. La rédaction définitive est approuvée par correspondance par la Commission administrative début 1999 et diffusée lors de l'AM 1999. C'est la version qui est reproduite dans ce recueil.

Ce qu'il faut retenir

- ◆ Après *Ampleur et limites de l'engagement social d'Emmaüs*, ce texte constitue la seconde actualisation du Manifeste universel, près de 30 ans après son adoption. Son sous-titre en résume l'ambition : « *Énoncé de nos valeurs et de nos réponses aux défis de la société contemporaine ; comment bâtir le changement* ».
- ◆ Ce document très important intègre, approfondit et complète nombre d'idées apparues dans les « propositions – orientations – questions » adoptées par les AM de 1988 et 1992 : devoir de dénoncer les injustices, faire progresser le droit, alliances avec d'autres organisations, consommation responsable, protection de l'environnement, annulation de la dette des pays pauvres.

ENGAGEMENTS SOLIDAIRES

ENSEMBLE,
NOUS POUVONS
FAIRE LA
DIFFÉRENCE

EMMAÛS DANS UNE DIMENSION MONDIALE



Fruit des débats de
l'Assemblée mondiale
1996 sur le thème
« Solidaires
pour la justice ».

Énoncé de nos valeurs et de nos réponses aux défis de la société contemporaine ; comment bâtir le changement

Le monde est divisé par la pauvreté et les inégalités. Les hommes souffrent d'exclusion, d'oppression, d'exploitation. Au sein d'Emmaüs, nous refusons cet état de fait. Le monde que nous voulons est fondé sur un engagement montrant qu'il est possible de vivre en bonne harmonie, partageant un mode de vie équitable et digne pour chacun.

La force de ceux qui vivent et travaillent à Emmaüs provient de la diversité des parcours et des cultures : nous sommes capables de partager les talents, les ressources. Les différences s'unissent pour faire un seul mouvement.

Nos valeurs fondamentales

Nous nous efforçons de vivre ces valeurs : elles constituent un fondement pour notre « vivre-ensemble ».

Montrer du respect

- ◆ Être tolérant avec les autres manières de vivre ou de croire, reconnaissant que les autres peuvent avoir un point de vue différent.
- ◆ Être à l'écoute de chacun.
- ◆ Vivre la compassion dans une attention particulière à ceux qui souffrent ou sont en situation de détresse.
- ◆ Mettre en valeur les compétences et l'action de chacun.

Être droits et transparents

- ◆ dans notre manière de vivre le mouvement,
- ◆ dans notre gestion et dans notre façon de rendre compte,
- ◆ dans notre façon de décider,
- ◆ dans notre explication, approfondir des décisions prises.

Partager

- ◆ Partager les ressources et les savoirs pour donner aussi bien que recevoir.
- ◆ Apprendre les uns des autres.
- ◆ Lutter pour la justice et prendre les risques que cela suppose.

Assumer et se répartir les responsabilités

- ◆ Encourager la participation active à tous niveaux.
- ◆ S'assurer que la voix de tous est entendue.
- ◆ Veiller au respect de la démocratie.

Les défis d'aujourd'hui

Dans un monde de pauvreté et d'inégalité, les groupes Emmaüs doivent être des oasis de liberté et de justice où les droits fondamentaux sont respectés.

Nous sommes donc engagés dans une lutte contre la pauvreté et l'oppression, contre leurs causes, autant que cela nous est possible.

Dans de nombreux pays, l'indifférence est aussi une forme d'oppression qu'il nous faut combattre.

Nos réponses personnelles et collectives aux défis d'aujourd'hui témoignent de la façon dont nous vivons les valeurs du mouvement Emmaüs.

Dans le domaine politique

- ◆ Mobiliser en travaillant à la base et avec la base. Aider chacun à faire entendre sa voix pour devenir l'avocat de sa propre cause.
- ◆ Analyser, faire connaître et dénoncer les injustices est un devoir.
- ◆ Faire pression sur les décideurs au plan local, national, international pour changer ou faire progresser le droit.
- ◆ S'allier avec les organisations amies pour renforcer l'action collective.

Dans le domaine économique

- ◆ Mener les projets et investir les ressources en respectant les valeurs de notre mouvement.
- ◆ Créer du travail plus qu'accumuler des richesses. Soutenir des activités de nature à rendre les hommes autonomes.
- ◆ Promouvoir une consommation responsable car respectueuse des producteurs.
- ◆ Lutter contre l'exploitation internationale du travail et de l'environnement.
- ◆ Aider au développement d'un crédit accessible et adapté. Militer pour l'annulation de la dette des pays pauvres.

La voix du changement

Les valeurs vécues par le mouvement Emmaüs inspirent une façon de vivre plus juste, ouvrant une voie pour le changement ; toutes sortes de barrières linguistiques ou culturelles peuvent tomber. A la méfiance et à l'incompréhension peuvent succéder la tolérance, l'écoute, l'apprentissage des savoirs.

Améliorer la communication

- ◆ Les connaissances à tous les niveaux du Mouvement.
- ◆ Dire Emmaüs au monde, sa façon de vivre, de travailler, de partager.
- ◆ Rompre les barrières de génération, de langue et de culture.

Faire prendre conscience

- ◆ du sort des plus pauvres et du travail de ceux qui luttent contre l'oppression.
- ◆ pour améliorer notre connaissance de la société actuelle et notamment des données relatives à la pauvreté, l'oppression, la protection de l'environnement, pour progresser dans ce combat.
- ◆ s'appuyer sur notre expérience pour mieux défendre les plus pauvres.

Éduquer, se former

- ◆ Écouter et s'instruire de l'expérience de ceux qui souffrent. Bâtir des programmes favorisant le développement des savoirs et permettant une expression libérée.
- ◆ Donner place aux jeunes dans notre action, leur offrir ainsi
- ◆ l'occasion de connaître la situation des plus pauvres.



5 NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION

L'origine

L'Assemblée mondiale de 2012 pointe l'enjeu pour Emmaüs de réfléchir à la façon de s'adresser aux nouvelles générations, et d'identifier ses futurs leaders. Après plus de 40 ans d'existence, et au vu de l'élargissement du Mouvement, le CA d'avril 2013 lance un travail pour permettre « *de se réapproprier les textes fondamentaux, les réactualiser afin de renforcer l'appartenance et l'adhésion des groupes au Mouvement.* »

Un chantier participatif et itératif

Un processus participatif et décentralisé de 2 ans, accompagné par un Comité Valeurs international, a impliqué tous les groupes du Mouvement :

- ◆ De juin 2014 à février 2015, une 1^{ère} phase a fait émerger des Régions, nations et groupes, un socle de valeurs communes, adopté par le CA de mai 2015.
- ◆ De juin à octobre 2015, une 2^{ème} phase menée auprès des groupes a permis d'enrichir ce travail par la déclinaison de principes d'actions, pour faire vivre ces valeurs. Le Comité Valeurs a compilé ces éléments dans un texte, soumis au CA de décembre 2015, qui l'a adopté pour vote à l'Assemblée mondiale 2016.

« Nos valeurs et nos principes d'action » est adopté à l'unanimité lors de l'Assemblée mondiale de Jesolo (Italie), et devient le 5^{ème} texte fondamental du Mouvement.

Ce qu'il faut en retenir

- ◆ Issu d'une consultation des groupes, ce texte pose un socle renouvelé de valeurs d'appartenance à Emmaüs.
- ◆ Il énonce des principes d'action pour aider chaque groupe, compagnon, ami, responsable ou salarié, à vivre et transmettre ces valeurs.
- ◆ Presque dix ans après la disparition de l'abbé Pierre, ce texte réinsuffle l'énergie des fondateurs tout en s'adaptant aux réalités et défis auxquels nous sommes confrontés : respect de la dignité de l'Homme et de son environnement face aux dérèglements environnementaux, affirmation de la solidarité et du partage face au diktat de la compétition et de l'individualisme dans nos sociétés, accueil et ouverture face au repli sur soi, à la multiplication des politiques sécuritaires et répressives, et au défi mal compris des migrations internationales.

NOS VALEURS ET NOS PRINCIPES D'ACTION



Assemblée mondiale
2016,
Jesolo (Italie)
18 - 23 Avril 2016

DES VALEURS COMMUNES, DES ACTIONS POUR DEMAIN

Synthèse des deux phases du travail effectué par les groupes des 4 Régions d'Emmaüs International de juillet 2014 à novembre 2015. Synthèse réalisée par le Comité Valeurs d'Emmaüs International sur la base des travaux des groupes membres, synthétisés par les organisations nationales et régionales.

Le sens de la démarche

- ◆ En lançant la réflexion préparatoire à l'Assemblée mondiale, nous rappelions que dans un monde qui change, notre action doit s'adapter et que les valeurs qui nous inspirent et nous caractérisent doivent être remises en perspective.
- ◆ A cette occasion, nous souhaitons que chacun puisse s'interroger sur ses motivations de militant, sur ce qu'il est nécessaire de transmettre d'essentiel à ceux qui nous ont rejoints ou nous rejoindront demain et mettre en avant les valeurs les plus importantes et adaptées aux défis de demain.
- ◆ Cette démarche doit également aider à retrouver l'esprit des premiers compagnons de l'abbé Pierre et insuffler à nouveau le dynamisme et l'enthousiasme des fondateurs, imaginer les évolutions nécessaires de notre action, pour accompagner les changements de la réalité sociale dans laquelle nous sommes présents, redécouvrir la beauté et la richesse du partage avec les plus pauvres.

Une **valeur** participe à l'expression d'un idéal à atteindre et auquel se réfèrent les membres d'Emmaüs, c'est aussi une référence, un repère pour l'action. À ce titre, les valeurs permettent de se projeter pour demain. Une valeur commune est une source de cohésion en nous permettant de nous reconnaître et de nous rassembler autour d'une identité. Les valeurs communes nous permettent enfin de nous faire reconnaître par les autres et de véhiculer des messages à l'extérieur.

Un **principe d'action** précise les façons dont nous envisageons et décidons de vivre nos valeurs, de les mettre en œuvre dans l'action concrète. Les principes d'action décrivent les modalités que nous partageons et qui nous sont propres.



Notre socle commun de valeurs aujourd'hui et leurs principes d'action

Le respect de l'Homme et de sa dignité, comme de son environnement, cette valeur centrale permet l'élévation personnelle ou collective, l'acceptation de la diversité des uns et des autres, en même temps que l'expression de la singularité et des capacités de tout individu. C'est le respect de chacun qui permet de trouver ou retrouver dignité. Cette valeur s'accompagne de la lutte contre tout gaspillage humain et matériel.

Valeur associée

L'équité, qui renvoie à la notion de droits pour tous.

- ◆ **Faire preuve de tolérance, et lutter contre toute forme de discrimination.**
- ◆ **Mettre le travail**, principe d'action central à Emmaüs, au service de la dignité, de l'estime de soi, de l'autonomie et de la reconnaissance, de la revalorisation des personnes et des biens.
- ◆ **Œuvrer pour le respect des droits humains et pour la justice**, principe d'action au service de l'équité et du respect ; le « soulagement de la misère et la lutte contre ses causes » visent à installer la justice sociale.
- ◆ **Promouvoir l'égalité des genres.**
- ◆ **Lutter contre la détérioration de l'environnement.**

Le partage dans toutes ses dimensions, humaines, matérielles, financières. Il nous rappelle l'importance du don et que nous ne sommes jamais propriétaires de ce que nous pouvons « gagner » ensemble. Il permet à chacun de pourvoir à ses besoins fondamentaux, mais aussi d'acquérir autonomie et indépendance. Le partage donne du sens et toutes ses dimensions à la solidarité et il est source de Paix.

Valeur associée

L'égalité

- ◆ **Éveiller les consciences**, engagement politique et social, au service de la solidarité et du partage, et **s'associer pour interpellier.**
- ◆ **Partager le travail, les biens, les espaces de rencontre, les difficultés, le savoir, les compétences, les responsabilités.**
- ◆ **Promouvoir le don, faire preuve de générosité.**
- ◆ **Viser la participation active des personnes.**

L'ouverture, qui ouvre à la réciprocité, c'est-à-dire qui permet de comprendre les questions qui se posent, les personnes et leurs points de vue.

Valeurs associées

L'honnêteté et la transparence, la redevabilité.

- ◆ **Promouvoir l'éducation et la culture**, pour le vivre ensemble et l'éveil des consciences.
- ◆ **Former, informer, sensibiliser.**
- ◆ **Célébrer la diversité, ne pas juger et s'accepter.**
- ◆ **Faire vivre la démocratie.**



La solidarité, qui s'exprime dans la communauté et la volonté de vivre ensemble, c'est une force face à la solitude ou dans la résolution des conflits. Elle doit se vivre dans sa dimension internationale et rayonner au-delà du mouvement.

Valeur associée

La fraternité qui s'exprime au sein d'Emmaüs selon les mots de l'abbé Pierre « servir premier le plus souffrant »

- ◆ Redistribuer la richesse et réduire les inégalités.
- ◆ Vivre la solidarité comme un engagement politique.
- ◆ Responsabiliser, garantir la pérennité et être cohérent.
- ◆ Résoudre des conflits.



L'accueil, au sens « d'être accueillant » qui est un état d'esprit, l'accueil étant aussi une pratique au sein d'Emmaüs, compris notamment dans le terme « d'accueil inconditionnel ».

- ◆ Garantir les conditions de l'accueil, et mettre en avant notre pratique de la « communauté » (de travail, de solidarité, parfois de vie) et le vivre ensemble, ce sont des pratiques centrales du mouvement Emmaüs. Autres principes d'action connexes : la démocratie participative, la confiance en l'autre. Le vivre ensemble renvoie à l'avenir commun et à la responsabilité de chacun.
- ◆ Faire preuve d'écoute et accompagner les personnes, des principes qui caractérisent l'accueil dans toutes ses dimensions à Emmaüs.
- ◆ Être attentif aux besoins comme aux souhaits des personnes, en particulier des migrants, des femmes et des familles.

Enfin, pour toutes ces valeurs fondamentales, renouvelées aujourd'hui par le mouvement, 2 principes d'action transversaux caractérisent notre action :

- ◆ Agir en priorité pour les plus faibles.
- ◆ Accepter et respecter les différences.

« L'accueil est ce geste qui fait de nous un être humain face à celle ou celui qui souffre ».

1^{er} rapport mondial sur nos combats contre la pauvreté. 2021.

CONCLUSION

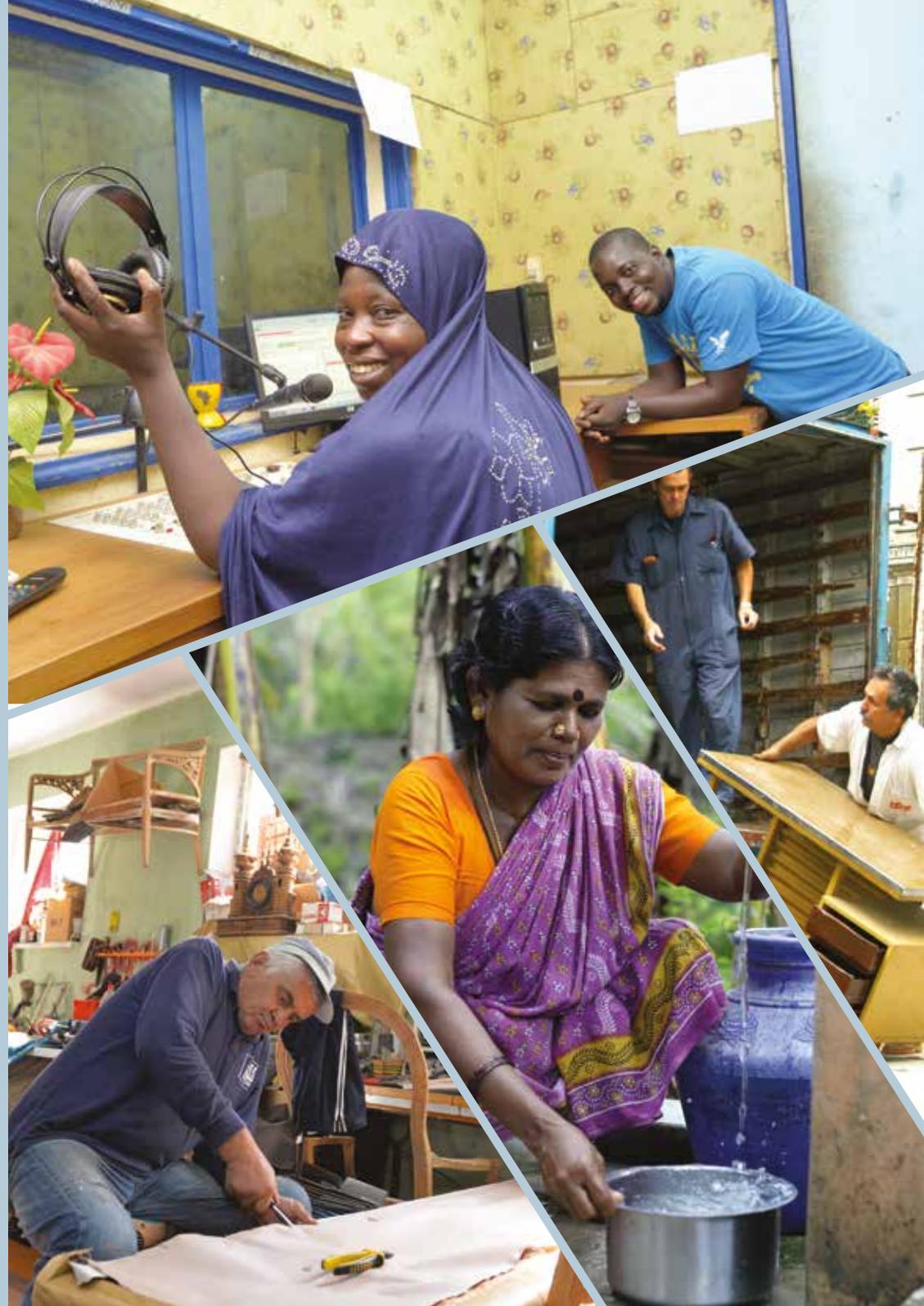
UN BIEN COMMUN POUR L'AVENIR

Ces textes témoignent de la volonté du mouvement Emmaüs de rester uni autour de ses valeurs d'origine, tout en cherchant à les confronter à la réalité changeante du monde, et aux nouveaux défis qui apparaissent.

En partant de son texte fondateur, le « Manifeste Universel », le Mouvement a renforcé son identité et approfondi sa vision d'un monde juste et durable, où chacun peut vivre dignement et librement. C'est là une belle preuve d'un Mouvement toujours vivant et qui peut ainsi œuvrer pour une véritable transformation sociale par sa capacité à replacer régulièrement ses actions dans leur contexte.

Chacun de ces textes a été élaboré par des processus très participatifs à partir de chaque groupe du monde entier, chaque nation, chaque Région, rappelant ainsi notre attachement à une réelle démocratie interne, avec des acteurs sans cesse renouvelés et qui font la diversité d'Emmaüs. Une richesse et un défi pour continuer à faire vivre ces pratiques démocratiques au sein du Mouvement.

Forts de ce bien commun construit collectivement au fil des décennies d'existence du mouvement Emmaüs, chacun a la responsabilité d'utiliser ces textes régulièrement, pour prendre ainsi le temps de revenir à l'essentiel et trouver l'équilibre entre action et réflexion. Savoir qui nous sommes et quel est l'ADN Emmaüs est une nécessité pour mieux agir envers les plus souffrants et les causes de leurs souffrances. C'est cela qui doit nous rassembler.



IT'S UPTO US
TO MAKE THE
WORLD WE
WANT



emmaüs

INTERNATIONAL

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

Une publication d'Emmaüs International – 2025

Directeur de la publication : Patrick Atohoun

Conception : Sabine Benjamin, Marie Flourens, Brigitte Mary,
Nathalie Péré-Marzano

Conception graphique : Et d'eau fraîche

Crédits photos : Emmaüs International, Didier Gentilhomme,
Sébastien Gracco de Lay, Vanja Čerimagić, Yurko Dyachyshyn,
Jose Luis Iniesta, Tabara Relu, Emmaüs Navarre

47 avenue de la Résistance - 93100 MONTREUIL (France)

+33 (0)1 41 58 25 50

www.emmaus-international.org

www.actemmaus.org

Facebook : Emmaüs International